



Votre édition
numérique

de **L'UNION**

est disponible sur

www.e-kiosque-sogapresse.com



ÉNERGIE

Le gouvernement et plusieurs partenaires se sont accordés hier, à travers une convention, sur la construction d'une centrale thermique au gaz naturel d'une capacité de 120 MW. D'un montant de 77 milliards de francs, ce projet devrait, lors de sa phase de réalisation, générer 250 emplois directs.

Page 4

ONU

Le président Ali Bongo Ondimba doit intervenir ce jeudi par visioconférence à la 76^e session de l'Assemblée générale de l'Onu qui se tient sur le thème de "l'espoir pour renforcer la résilience afin de se relever de la Covid-19, reconstruire durablement, répondre aux besoins de la planète..."

Page 3

BLA : RETOUR À LA CASE CORRECTIONNELLE !

SANS surprise, la Cour de Cassation a rejeté hier le pourvoi formé, via ses avocats, par Brice Laccruche Alihanga (BLA). Un arrêt assorti d'une condamnation du prévenu à payer une amende de 50 000 francs. Ce dernier va donc bien être jugé devant le tribunal correctionnel de première instance pour des faits d'obtention frauduleuse de documents administratifs lui ayant permis d'obtenir la nationalité gabonaise.

Page 2



POUR MOI QUOI...

Doit-on parler de victoire de nos Organisations féminines suite à la légalisation de l'IVG par notre Parlement ?

C'est vrai, la bataille a été longue et rude. Et son issue n'était pas évidente dans un pays comme le nôtre où le poids de la tradition est si énorme au point de décourager toute tentative de la toucher. Mais, le bon sens l'ayant emporté, nos parlementaires ont fini par épouser leur temps...

Seulement, cela ne veut pas dire qu'on peut aller dans tous les sens. Au motif, qu'avec l'IVG, la femme est maintenant libre de décider totalement de son corps. L'État est là, toujours garant de l'ordre républicain... Que celles-là qui croient que la voie est libre, qu'il n'y a plus d'obstacle à leurs appétits... sexuels, elles ont intérêt à bien lire le texte de loi tel qu'il est formulé. D'abord, l'IVG doit être pratiquée sous des conditions et ce, conformément aux dispositions exigées par le législateur. Et ces exceptions sont clairement énoncées. Ce n'est pas le top qu'on a donné à nos sœurs, filles, et bonamies pour prendre d'assaut les "officines" clandestines pour résoudre leurs actes incontrôlés. Quiconque cherche à avorter ou qui tente d'avorter de sa propre initiative tombe sous le coup de la loi. Voilà qui se complique. C'est clair, net et précis. Voilà de quoi rassurer ceux des parents qui rient au scandale. Ils peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Nos coutumes sont sauvées...

À celles qui pensent qu'on vient d'ouvrir un grand boulevard dans lequel elles peuvent s'engouffrer, c'est raté. Tout est déjà encadré quoi

...**MAKAYA**



PORTONS UN MASQUE

PROTÉGEONS NOTRE SANTÉ, **RESPECTONS** LES GESTES BARRIÈRES



1 Se laver fréquemment les mains avec un désinfectant à base d'alcool ou de l'eau et du savon.



2 Eternuer ou tousser en se couvrant la bouche et le nez avec le coude fléchi ou un mouchoir. Jeter immédiatement le mouchoir et se laver les mains.



3 Éviter tout contact étroit avec une personne ayant de la fièvre et de la toux.



4 Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades.



5 Nettoyez les objets et les surfaces souillées.

COVID - 19

ATTENTION Si vous présentez des symptômes de la grippe de retour d'un pays atteint par l'épidémie : Appelez le 1410 Numéro gratuit